

Fermetures et Ponts 2008

(3 semaines obligatoires en été)

Lors de la réunion de négociation du 13 février, suite à l'intervention des représentants CFDT, la direction est revenue sur sa position concernant la fermeture d'été en ramenant celle-ci à 3 semaines obligatoires, prises sur les congés principaux. Toutefois, pour les salariés qui souhaitent prendre 4 semaines, il peuvent accoller 5 jours RTT à cette période, avant ou après, selon leur choix. Pour les autres, ces 5 jours RTT sont mis à leur disposition mais doivent être pris, soit en journées pendant la période d'été, soit en une semaine ou journées hors période d'été. A noter, le traitement de NBCsys reste inchangé.

□ Fermeture d'été 2008

du **1 août** (midi) au **22 août** (reprise le 25).

(1/2 journée de franchise le 01/08 + 14 jours de congés)

□ Ponts : le 10 novembre sauf Electronics (14 août)

□ Fermeture d'hiver

du **24 décembre 2008** (au soir) au **5 janvier 2009** (matin)

(5 jours de Congés Principaux qui pourraient être remplacés par de la RTT en fonction des futures dispositions du temps de travail)

□ RTT le 27 juin 2008* sauf Electronics (13 juin)

Les autres RTT employeurs ne seraient fixées que lorsque la négociation du temps de travail sera terminée. (* sauf ex Luchaire)